

**Séance plénière CESER du 20/10/11**  
**Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**  
**Déclaration de la CGT**

Monsieur Le Président,  
Chères et chers collègues,

L'article du code du travail modifié par la loi du 24 novembre 2009 précise que :  
« ***Tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme*** »

Le CPRDF devra accentuer cet axe et développer les outils pour permettre à tous les aquitains de pouvoir exercer ce droit.

Pour la CGT, la formation tout au long de la vie, initiale ou professionnelle, vise à former l'Homme, le citoyen, le travailleur.

C'est un axe fondamental des revendications CGT pour la mise en œuvre d'une **sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travail salarié** au service d'un développement humain durable.

Dans ce cadre, et au regard des évolutions profondes que connaissent les processus de travail, il est évident que la formation professionnelle nécessite, plus que jamais d'importants moyens, tant matériels, qu'humains, des cohérences d'actions au regard du besoin de qualification des jeunes, des salariés.

La seule logique d'une adéquation, introuvable, entre l'emploi et la formation (1) ne peut être l'unique objectif de la formation professionnelle.

La formation contient une valeur collective et sociale qui permet de faire face aux mutations pouvant concerner des secteurs entiers de l'économie et des transformations dans nos modes de vie, localement et globalement.

Elle est aussi un atout pour lutter efficacement contre toutes les formes d'exclusions et de discriminations.

La CGT souscrit aux remarques formulées dans l'avis de synthèse et le votera.

(1) L'introuvable relation emploi /formation - sous la direction de Lucie Tanguy - la documentation française